

# Règlement de SoliDare Hub

## 1. Description de SoliDare Hub

### 1.1 Contexte

Les jeunes sont aujourd'hui exposé-e-s à un monde largement globalisé, interconnecté, mouvant et confronté à des défis globaux dont ils subiront durablement les effets. Face à cette réalité, beaucoup d'entre eux se mobilisent et organisent des actions de solidarité, que ce soit au niveau local ou au niveau international. Dans l'esprit de l'éducation à la citoyenneté mondiale qui veut encourager les citoyen-ne-s et la société civile à s'engager pour un monde plus juste et durable, Enabel veut mettre en lumière, encourager et supporter ces initiatives.

C'est pourquoi BeGlobal, le laboratoire d'idées et de pratiques en éducation à la citoyenneté mondiale d'Enabel, outre des événements ponctuels qui visent à rapprocher Enabel des jeunes, et à les informer et les sensibiliser sur l'importance de l'engagement envers la solidarité internationale souhaite initier un projet de plus long terme visant à supporter les initiatives des jeunes belges pour la solidarité internationale.

Ce projet veut supporter des jeunes (individus, groupe ou asbl) belges qui ont une idée de projet ou d'initiative liée à la solidarité internationale, mais qui ont besoin d'un appui pour l'approfondir. Cela peut aller d'un projet concret (par exemple, ouvrir un centre pour les jeunes filles victimes de violences sexuelles dans une communauté rurale) à une initiative plus « soft » (par exemple, le plaidoyer sur le changement climatique) ou même un projet artistique/culturel. L'élément essentiel est que le projet ou l'initiative contribue à l'un des 17 ODD.

### 1.2 Définitions

- « Organisateur » désigne Enabel
- « Concours » désigne la participation au SoliDare Hub
- « Candidat-e-s » désigne les participant-e-s éligibles au SoliDare Hub
- « Règlement » désigne le présent document
- « Gagnant-e » désigne le ou la Candidat-e ayant gagné-e le prix
- « Comité de Sélection » désigne le comité chargé de la sélection des Candidat-e-s
- « Jury » désigne le comité chargé de la sélection de ou de la Gagnant-e
- « Equipe du SoliDare Hub » désigne l'équipe d'Enabel en charge de l'organisation du Concours
- « Personne de ressource » désigne le membre du personnel d'Enabel désigné pour assister les Candidat-e-s et être disponible tout au long de la trajectoire

### 1.3 Organisateur

L'Organisateur du Concours est Enabel, l'agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale. Enabel est engagée dans la promotion de la jeunesse et de l'engagement pour la solidarité internationale en Belgique et dans un nombre croissant de ses pays d'intervention.

## **1.4 Pays cibles**

Enabel intervient dans vingt et un (21) pays : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Jordanie, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, Palestine, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Tunisie.

SoliDare Hub est ouvert à tous les projets visant à être implémentés en Belgique ou dans un de ces pays de la coopération belge : Burundi, Guinée, Maroc, Ouganda, Palestine, RDC, Rwanda, Sénégal et Tanzanie.

## **1.5 Public cible**

SoliDare Hub s'adresse à toutes les personnes, groupes ou asbl belges qui portent une idée de projet ou une initiative pour la solidarité internationale. Les Candidat-e-s doivent être en mesure de comprendre et de s'exprimer en français et/ou en néerlandais.

## **2. Conditions de participation**

### **2.1 Conditions de participation pour les Candidat-e-s**

Les membres du Comité de Sélection, les membres du Jury, les personnes travaillant pour l'Organisateur ou toute personne amenée à participer directement ou indirectement à la mise en place de SoliDare Hub ne peuvent concourir.

La participation à SoliDare Hub est strictement nominative. Il est strictement interdit de déposer sa candidature sous plusieurs noms, avec plusieurs adresses électroniques ou au nom d'autres participant-e-s. Toute soumission dupliquée par la même personne physique, sous des noms différents entraînera l'annulation de la participation. Une seule participation est possible par personne.

En acceptant le Règlement, les participant-e-s sont informé-e-s que l'Organisateur peut faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne leur identité, coordonnées et nationalité. Toute indication erronée, incomplète ou frauduleuse entraînera l'annulation de la participation à SoliDare Hub.

La participation à SoliDare Hub est gratuite.

Les conditions à remplir pour participer au Concours sont les suivantes :

1. Être résident-e en Belgique
2. Être âgé-e de minimum 18 ans et de maximum 30 ans au moment de la soumission de la proposition
3. Déclarer s'engager (porteur-euse-s du projet/initiative et son équipe) pour une durée minimale de neuf (9) mois en cas de sélection
4. Adhérer à la charte éthique d'Enabel  
([https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/code\\_ethique\\_enabel\\_fr.pdf](https://www.enabel.be/app/uploads/2022/11/code_ethique_enabel_fr.pdf))

### **2.2 Modalités de l'appel à projets/initiatives**

Les participant-e-s doivent obligatoirement remplir le document appelé « Appel à

projets/initiatives 2024 » dans les délais impartis. Les participant·e·s s'engagent à renseigner de manière exacte tous les champs obligatoires du formulaire de participation afin de valider leur participation à SoliDare Hub et afin d'être contacté·e·s en cas de sélection.

Ce dossier de candidature sera le seul document consulté lors des étapes de vérification de l'éligibilité et de pré-sélection, et devra être rédigé en français ou néerlandais.

### **3. Déroulement de SoliDare Hub**

#### **3.1 Appel à projets/initiatives**

##### **1ère étape : Appel à projets/initiatives**

Les Candidat·e·s doivent remplir le formulaire appelé « appel à projets/initiatives 2024 » et le soumettre avant le 26/02/2024 minuit GMT+1. L'appel à projets/initiatives est un document nominatif. En cas où le projet/initiative est porté par plusieurs Candidat·e·s ou par une asbl, seul le ou la responsable principal·e du projet/initiative indique ses coordonnées personnelles. Il ou elle mentionne ensuite les noms des autres membres de son équipe ou de son asbl.

##### **2ème étape : Vérification de l'éligibilité des candidatures**

La validité des candidatures est vérifiée par l'Equipe du SoliDare Hub et potentiellement par un·e point focal·e, ou un·e expert·e travaillant chez l'Organisateur, afin d'inclure tous les dossiers remplissant les conditions de participation, présentées dans l'article 1.6.

##### **3ème étape : Pré-sélection des Candidat·e·s**

La pré-sélection vise à déterminer les projets/initiatives qui présentent le plus de qualités, en termes de pertinence, impact et innovation. Durant cette étape, les dossiers éligibles sont examinés par l'équipe de SoliDare Hub et potentiellement par un·e point focal·e, ou un·e expert·e travaillant chez l'Organisateur. Seules les candidatures les plus pertinentes seront évaluées. La note globale sera attribuée de manière automatique via une méthodologie utilisant une codification en fonction des réponses choisies.

La grille de notation et les critères de pré-sélection des Candidat·e·s sont précisés à l'article 4.

Les dix (10) meilleures candidatures seront retenues. Les Candidat·e·s seront averti·e·s de l'issue de cette étape par courriel dans un délai maximal d'une semaine après la décision du Comité de Sélection. Si les Candidat·e·s ne répondent pas sous une (1) semaine après réception du courrier électronique les désignant comme retenue pour l'étape suivante du Concours, leur participation sera annulée au profit des Candidat·e·s les succédant dans le classement. L'Organisateur se laisse le droit de faire une communication publique sur le nom et l'entreprise des Candidat·e·s, dès la troisième étape du Concours.

##### **4ème étape : Entretiens devant le Comité de Sélection**

Entre le 26/02/2024 et le 08/03/2024, les Candidat·e·s seront invité·e·s à passer un entretien oral devant le Comité de Sélection. Un entretien de vingt à trente (20 à 30) minutes sera proposé à chaque Candidat·e. Les Candidat·e·s auront entre huit à dix (8 à 10) minutes pour se présenter et

présenter leur Candidature au Comité de Sélection, puis il-elle-s devront répondre à une série de questions pendant dix à quinze (10 à 15) minutes. Les Candidat·e-s seront invité·e-s à faire usage de tout matériel audio-visuel à leur disposition afin de présenter au mieux leur histoire, projet/initiative, et équipe (si applicable). A la suite de leur intervention, les membres du Comité de Sélection bénéficieront de cinq à dix (5 à 10) minutes pour se concerter et attribuer leurs notes.

L'entretien aura lieu à Bruxelles dans les locaux d'Enabel, ou éventuellement online si les Candidat·e-s ne peuvent se déplacer. Tout·e Candidat·e ne se présentant pas à l'entretien de sélection, sans avoir justifié au préalable son absence, sera directement éliminé·e. Une grille de notation sera fournie à chaque membre du Comité de Sélection, sous format Excel. Les critères de sélection sont définis dans l'article 4.3 du Règlement. Une moyenne sera ainsi calculée. La moyenne des notes obtenues par les Candidat·e-s permettra de déterminer leur place dans le classement.

A l'issue de ces entretiens, cinq (5) projets/initiatives seront retenus.

### **5ème étape : Trajectoire pour les sélectionné·e·s**

Du 08/03/2024 au 30/11/2024, les Candidat·e-s dont le projet/initiative est retenu, et leur équipe (si applicable) commenceront une trajectoire composée de quatre (4) moments de rencontre dans les locaux d'Enabel. Ces rencontres prendront place les samedis entre mars et mai 2024. Une première rencontre sera consacrée à fixer les attentes et les besoins des Candidat·e-s. Les trois rencontres suivantes seront consacrées à l'amélioration des projets, via des rencontres avec des expert·e-s (géographiques ou thématiques), des coaches, ou d'autres jeunes engagé·e-s. Entre les moments de rencontre, les Candidat·e-s peuvent bénéficier de l'appui de la Personne de ressource qui peut les orienter ou les guider vers des expert·e-s, sur demande.

### **6ème étape : Concours**

A la fin de l'année 2024, les Candidat·e-s s'engagent à pitcher leur projet/initiative amélioré tout au long de la trajectoire devant un Jury externe. Le Jury sera chargé de désigner un (1) projet/initiative gagnant. Le Concours s'organisera à Bruxelles, probablement durant le prochain festival SoliDare (date à déterminer).

### **7ème étape : Remise du prix**

A l'issue du Concours, le projet/initiative gagnant recevra un prix.

## **3.2 Composition des Comités**

### **3.2.1 Comité de Sélection**

Le Comité de Sélection est composé de trois (3) personnes :

- La cheffe de projet de SoliDare Hub
- Un·e responsable de BeGlobal
- Un·e (1) expert·e (interne à Enabel ou externe)

### **3.2.2 Jury**

Le Jury est composé de trois (3) personnes :

- Un-e (1) membre de la DGD ou/et du Cabinet de la Ministre de la Coopération et du Développement
- Un (1) ou deux (2) membres de l'écosystème « jeune et engagement » belge

## 4. Sélection et évaluation des projets/initiatives

### 4.1 Critères généraux de (pré-)sélection

Les critères généraux de (pré-)sélection s'appliquent à toutes les candidatures, quelle que soit la catégorie choisie, selon la grille de sélection ci-dessous :

<b>Critères</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Vérification</b>
<b>Pertinence du projet/initiative</b>	Le projet/initiative est pertinent en fonction du contexte	Connaissance du contexte par les Candidat-e-s	Bibliographie sur le secteur ; données officielles (banque mondiale, FAO, GEM)
<b>Motivation</b>	Les Candidat-e-s font preuve de motivation pour leur projet/initiative	Investissement dans la trajectoire	Projet/initiative
<b>Faisabilité</b>	Le projet/initiative est réaliste et faisable	Appréciation des enjeux et de la réponse apportée par le projet/initiative en fonction des moyens disponibles	Projet/initiative
<b>Impacts socio-économiques et environnementaux et lien avec un des 17 ODD</b>	Le projet/initiative a un impact (in)direct sur l'autonomisation des communautés, effets sur la santé, l'éducation, l'agriculture, l'énergie, la finance, impact sur l'employabilité et/ou l'autonomie des bénéficiaires, réponse aux ODD	Enabel veut soutenir des projets/initiatives à impacts positifs	Projet/initiatives

### 4.2 Critères de sélection lors de l'entretien oral par le Comité de Sélection

Les Candidat-e-s sélectionné-e-s lors de la 1ère étape de sélection seront invité-e-s à participer à un entretien oral avec le Comité de Sélection. La sélection des finalistes du Concours se fera selon la grille de critères et de notation suivante :

<b>Critères</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>	<b>Intérêt</b>
<b>Qualité et pertinence de la présentation du projet/initiative</b>	Qualité oratoire des Candidat-e-s, respect du temps imparti pour présenter le projet/initiative	Capacités de présentation
<b>Motivations de participation à SoliDare Hub</b>	Qualité de la présentation, et des arguments pour convaincre de la pertinence du projet/initiative	Capacités à convaincre et à faire adhérer
<b>Faisabilité du projet/initiative</b>	Les Candidat-e-s exposent la faisabilité du projet/initiative	Capacité à se projeter et à évaluer ce qui est nécessaire pour implémenter le projet/initiative
<b>Impact socio-économiques et environnementaux et lien avec un des 17 ODD</b>	Les Candidat-e-s présentent les résultats sociaux-environnementaux visés par le projet/initiative	Capacité à envisager les impacts du projet/initiative
<b>Potentielle mobilisation de la communauté et de la diaspora</b>	Les Candidat-e-s montrent les relations existantes ou potentielles avec la diaspora et avec la communauté impactée par le projet/initiative	Capacité des Candidat-e-s à définir les actions mises en place ou à mettre en place avec la diaspora et/ou la communauté (définir la communauté)
<b>Capacité des Candidat-e-s à avoir une approche collaborative et à développer des soft skills</b>	Les Candidat-e-s démontrent l'approche collaborative et multi-partenariat. Ils démontrent aussi leur capacité à être coaché	Capacité des Candidat-e-s à être à l'écoute du Jury, et à travailler/échanger avec des partenaires ou des potentiels concurrents
<b>Potentiel « storytelling » de l'histoire des Candidat-e-s, en étant un rôle modèle pour la communauté</b>	Les Candidat-e-s démontrent leur capacité à être inspirant pour leur communauté par la mise en place d'actions	Capacité des Candidat-e-s à partager leur histoire, et à être inspirant au travers de leur expérience et expression, ainsi qu'à convaincre sur leur entreprise, projet/initiative et personne
<b>Dimension inclusive du projet/initiative</b>	Les Candidat-e-s démontrent le caractère inclusif du projet/initiative	Capacité des Candidat-e-s à prendre en compte les publics vulnérables

La note globale pour les Candidat-e-s de toutes les catégories sera sur seize (/16). Les cinq (5) projets/initiatives ayant obtenu les meilleures notes seront sélectionnés.

#### **4.3 Critères de notation lors du Concours final par le Jury**

Les Candidat-e-s sélectionné-e-s lors du premier entretien oral seront invité-e-s à participer à un entretien final avec le Jury.

La sélection du ou de la Gagnant-e se fera selon la grille de critères et de notation suivante :

<b>Critères</b>	<b>Modalité d'évaluation</b>	<b>Intérêt</b>
<b>Qualité et pertinence de la présentation du projet/initiative</b>	Qualité oratoire des Candidat·e·s, respect du temps imparti pour présenter le projet/initiative	Capacités de présentation
<b>Evolution du projet/initiative</b>	Prise en compte des conseils et de l'avis des expert·e·s	Capacités à montrer l'évolution et les améliorations effectuées pendant la trajectoire
<b>Faisabilité du projet/initiative</b>	Les Candidat·e·s exposent la faisabilité du projet/initiative	Capacité à se projeter et à évaluer ce qui est nécessaire pour implémenter le projet/initiative
<b>Impact socio-économiques et environnementaux et lien avec un des 17 ODD</b>	Les Candidat·e·s présentent les résultats sociaux-environnementaux visés par le projet/initiative	Capacité à envisager les impacts du projet/initiative
<b>Potentielle mobilisation de la communauté et de la diaspora</b>	Les Candidat·e·s montrent les relations existante ou potentielles avec la diaspora et avec la communauté impactée par le projet	Capacités des Candidat·e·s à définir les actions mises en place ou à mettre en place avec la diaspora et/ou la communauté (définir la communauté)
<b>Potentiel « storytelling » de l'histoire des Candidat·e·s, en étant un rôle modèle pour la communauté</b>	Les Candidat·e·s démontrent leur capacité à être inspirant pour leur communauté par la mise en place d'actions	Capacité des Candidat·e·s à partager leur histoire, et à être inspirant au travers de leur expérience et expression, ainsi qu'à convaincre sur leur entreprise, projet/initiative et personne
<b>Dimension inclusive du projet/initiative</b>	Les Candidat·e·s démontrent le caractère inclusif du projet/initiative	Capacité des Candidat·e·s à prendre en compte les publics vulnérables
<b>Utilisation du prix</b>	Les Candidat·e·s expliquent comment ils utiliseraient le prix	Capacité à rentrer dans la phase d'implémentation du projet/initiative

La note globale pour les Candidat·e·s sera sur vingt (/20). Le projet/initiative ayant la meilleure note gagne le prix.

## **5. Décision finale et publication des résultats**

Le Jury désignera le ou la Gagnant·e selon les critères définis dans l'article 4.4 du Règlement.

Le Concours respecte les lignes directives de la politique de transparence d'Enabel. Le nom de ou de la Gagnant-e sera rendu public à l'issu du Concours, lors de l'événement SoliDare organisé fin 2024 à Bruxelles. Les résultats seront également publiés via les différents canaux de communication de l'Organisateur et de ses partenaires.

En cas de litige entre l'Organisateur et les Candidat-e-s, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, les Candidat-e-s peuvent demander une médiation à l'adresse électronique suivante : [complaints@enabel.be](mailto:complaints@enabel.be) (cf. : <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>).

Les Candidat-e-s non retenu-e-s pourront demander plus d'informations si besoin auprès de l'Organisateur, en envoyant un courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [esra.nurja@enabel.be](mailto:esra.nurja@enabel.be).

## **6. Attribution des prix**

Le projet/initiatif gagnant se verra attribuer un prix d'une valeur maximale de 15 000 euros, à dépenser pour des achats liés au projet/initiative (voyage d'étude, formation, coaching, proof of concept, achat de matériel, etc.). L'Organisateur se réserve le droit d'évaluer la pertinence des achats relativement au projet. Dans le cas où la pertinence n'est pas avérée, l'Organisateur se réserve le droit de refuser l'achat et/ou de proposer une alternative. Le ou la Gagnant-e s'engage à fournir tous les devis et justificatifs d'utilisation des fonds demandés par l'Organisateur. Le ou la Gagnant-e s'engage également à ce que l'Organisateur fasse un suivi et une évaluation de l'impact du Concours sur leur projet. Les prix attribués sont personnels et non cessibles.

## **7. Engagement des Candidat-e-s**

### **7.1 Engagement pendant la présélection**

Les participant-e-s au Concours s'engagent formellement à :

- Accepter sans réserve le présent Règlement dans son intégralité
- Faire preuve de sincérité et de bonne foi en remplissant leur formulaire de participation et en présentant leur projet/initiative
- Répondre à toutes les demandes d'informations supplémentaires qui leur sont adressées au cours du processus de sélection
- Respecter les différentes étapes du processus de sélection, et les temps impartis pour déposer les documents demandés

Tout renseignement incomplet, erroné, contrefait ou ayant un caractère frauduleux entraînera l'annulation de la participation à SoliDare Hub, et l'interdiction formelle de participer à toutes les éditions futures du SoliDare Hub.

### **7.2 Engagement après la première sélection**

Les Candidat-e-s sélectionné-e-s à la première étape de sélection du Concours s'engagent à participer à l'entretien avec le Comité de Sélection. Les Candidat-e-s s'engagent également à envoyer tous les documents nécessaires à la poursuite de leur candidature, permettant aux

membres du Comité de Sélection et du Jury de prendre leur décision finale. Ces documents peuvent être sous différentes formes : documents écrits, enregistrements vidéo, etc.

### **7.3 Engagement des Candidat-e-s**

Les cinq (5) porteur-euse-s de projet/initiative sélectionné-e-s, et leur équipe (si applicable) s'engagent à participer aux quatre (4) rencontres prévues en 2024. Ils s'engagent à s'investir dans l'amélioration de leur projet/initiative, et à communiquer sur cette trajectoire à travers leurs réseaux. Ils s'engagent à participer au Concours final et à y pitcher leur projet/initiative.

### **7.4. Engagement du ou de la Gagnant-e**

Le ou la Gagnant-e s'engage à dépenser la somme reçue dans les huit (8) mois suivant la remise du prix pour des achats liés au projet/initiatives. Le ou la Gagnant-e s'engage à fournir tous les justificatifs des dépenses.

Le ou la Gagnant-e s'engagent à avoir un impact positif sur la promotion et l'engagement des jeunes pour la solidarité internationale. Ils s'engagent à se comporter comme un « Rôle Modèle » en :

- Etant disponible pour le tournage d'un reportage vidéo sur demande d'Enabel
- Etant actif-ve dans la communauté (virtuelle) mise en place autour de SoliDare Hub et de l'écosystème de l'engagement des jeunes pour la solidarité internationale en Belgique
- Participant aux activités de communication autour de SoliDare Hub, et de leur titre de Gagnant-e en participant aux potentielles interviews dans la presse écrite, radio ou télévisuelle, en participant à des campagnes de communications/marketing initiées par Enabel et organisées conjointement avec ses partenaires
- Prenant la parole lors des événements organisés par, ou en collaboration avec Enabel, afin d'inspirer à leur tour d'autres jeunes à s'engager

En cas de non-respect des engagements de ou de la Gagnant-e, il ou elle pourra être exigé par l'Organisateur la restitution d'une partie ou de la totalité du prix.

## **8. Abandon**

Tout-e Candidat-e désireux-se de retirer sa candidature à SoliDare Hub devra signifier sa décision en adressant un courriel à [esra.nurja@enabel.be](mailto:esra.nurja@enabel.be).

Cet abandon la rend de fait inéligible à SoliDare Hub pour l'année en cours.

## **9. Publicité**

Il est possible que l'Organisateur ait le besoin de faire recours à des opérations promotionnelles et des manifestations publicitaires liées à SoliDare Hub. Dans cette hypothèse, une autorisation des Candidat-e-s sera demandée afin que l'Organisateur puisse reproduire et utiliser le nom, prénom, coordonnées des Candidat-e-s. Cette utilisation ne pourra donner en aucun lieu à une quelconque contrepartie, en nature ou financière.

Les Candidat-e-s seront amené-e-s à signer une autorisation de droit à l'image.

## **10. Propriété intellectuelle**

L'Organisateur, les membres du Comité de Sélection et le Jury ont obligation de traiter toutes les informations relatives aux Candidat-e-s comme strictement confidentielles.

Les Candidat-e-s reconnaissent que leur participation à SoliDare Hub implique que leur demande et tout ce qui en découle peuvent être communiqués par l'Organisateur en dehors du contexte de SoliDare Hub. L'Organisateur peut utiliser les idées et initiatives soumises dans le cadre de SoliDare Hub pour d'autres projets.

Conformément aux lois régissant le droit d'auteur, la reproduction, la représentation ou l'exploitation de l'ensemble ou d'une partie des éléments liés à SoliDare Hub est expressément interdite.

## **11. Garanties**

Les Candidat-e-s s'engagent à ce que toute information relative à leur candidature déposée dans le cadre du Concours ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits détenus par les tiers, et ce, quel qu'en soient la nature et le fondement juridique.

## **12. Acceptation du Règlement**

La participation à SoliDare Hub implique l'acceptation sans réserve par les Candidat-e-s du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables dans les pays concernés par SoliDare Hub.

Les Candidat-e-s marqueront leur acceptation du présent Règlement et de la concession de droits qui en découlent en cochant les cases prévues à cet effet lors de leur inscription en ligne sur le formulaire de participation. Tout envoi de dossier de candidature par courriel équivaut à une acceptation du présent Règlement.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. L'Organisateur n'est pas tenu responsable des risques liés aux limites de l'Internet.

## **13. Responsabilité des Candidat-e-s**

Les Candidat-e-s doivent respecter la totalité du Règlement. Chaque Candidat-e s'engage à :

- Ne pas diffamer, agresser, ni violer les droits des tiers
- Ne pas causer d'atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, etc.)
- Ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'un tiers
- Ne pas reproduire et/ou utiliser la marque, la dénomination sociale, le logo ou tout signe distinctif d'un tiers sans son accord formel
- Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'un tiers

- Ne pas réaliser un projet contraire aux intérêts de l'Organisateur
- Ne pas transmettre des éléments portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, droit des marques, droit des brevets et droits d'auteur

L'Organisateur pourra annuler une partie ou l'entièreté du Concours s'il apparaît que des fraudes existent sous quelque forme que ce soit. Est considérée comme fraude, entre-autres :

- Le fait pour un-e Candidat-e de ne pas s'inscrire avec son identité propre
- Le fait pour un-e Candidat-e de s'inscrire plusieurs fois avec différentes adresses électroniques
- Le fait d'orienter le vote du Jury par des compensations en nature ou financière

En cas de manquement de la part des Candidat-e-s au Règlement, l'Organisateur se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ces derniers, sans que ceux-ci puissent revendiquer quoi que ce soit. L'Organisateur se réserve également le droit de ne pas attribuer les prix aux personnes susceptibles d'avoir fraudé et/ou de les poursuivre devant les juridictions compétentes. Toute fraude avérée et constatée, entraînera l'exclusion définitive du Concours.

Il est précisé que l'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au formulaire en ligne. Il appartient à tout-e Candidat-e de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la plateforme du formulaire ainsi que leur participation se fait sous son entière responsabilité.

#### **14. Cas de force majeure, réserve de prolongation**

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, SoliDare Hub devait être modifié, écourté ou annulé. L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout-e Candidat-e sera réputé-e l'avoir accepté du fait de sa participation à SoliDare Hub, à partir de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout-e Candidat-e refusant la ou les modifications du Règlement sera amenée à cesser de participer au Concours.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Candidat-e-s.

#### **15. Données personnelles**

Les données personnelles des Candidat-e-s sont exclusivement traitées par l'Organisateur, les membres du Comité de Sélection et le Jury. Les Candidat-e-s sont informé-e-s et conscient-e-s que les données personnelles obligatoires les concernant enregistrées dans le cadre du présent appel à candidatures sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au Concours.

Les Candidat-e-s sont informé-e-s que ces données pourront être transmises à d'autres entités partenaires de l'Organisateur afin d'appuyer et de soutenir l'entrepreneuriat des femmes dans les pays d'intervention. Ces entités pourront ainsi contacter les Candidat-e-s concerné-e-s ou leur envoyer des informations utiles. Les données personnelles sont collectées lorsque les Candidat-e-s

remplissent le formulaire de participation à SoliDare Hub, en ligne. Ces données personnelles sont utilisées afin d'assurer la bonne gestion de la participation au Concours. Les données personnelles sont traitées en conformité avec la loi en protection des données personnelles applicables en Belgique.

Les données nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à candidatures sont traitées conformément à la loi du 3 décembre 2017 modifiée selon le droit belge, sous l'autorité de Protection des Données. Tous-tes les Candidat-e-s du Concours disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification ou de suppression des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou suppression doit être adressée à l'adresse électronique suivante : [esra.nurja@enabel.be](mailto:esra.nurja@enabel.be).

## **16. Loi applicable et interprétation**

Le Règlement est exclusivement régi par la loi belge. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur, dans le respect de la législation belge. Aucune demande orale ne sera acceptée, concernant le Concours ou les résultats.

Le Règlement est disponible en français et néerlandais.

## **17. Dépôt et consultation du règlement**

Le Règlement a été mis en ligne le 5 février 2024, avec l'appel à projets/initiatives.

Il est possible de le consulter sur le site web de BeGlobal.